

Les universités : notre **avenir** à tous



La qualité de l'enseignement
et de la recherche
dans les universités québécoises

LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE DANS LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

Dans le cadre de la première de quatre rencontres préparatoires au Sommet sur l'enseignement supérieur, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie a demandé aux universités québécoises de répondre à la question suivante :

Pour être efficaces, les mécanismes d'assurance-qualité nécessitent la mise en place de processus rigoureux et bien balisés. Dans le contexte universitaire québécois où nous avons des universités de grande et de petite tailles, des universités en milieu urbains et d'autres en région, des universités mono disciplinaires et des généralistes, quels sont les mécanismes d'assurance qualité les plus susceptibles de préserver l'autonomie et les caractéristiques distinctives de chaque établissement, sans pour autant sacrifier la qualité des programmes, de l'enseignement, de la recherche et des diplômes?

Qu'est-ce que la qualité? Dans le sens le plus général du terme, les universités font un travail de qualité en répondant efficacement aux besoins et aux attentes de la société. Ces attentes sont essentiellement les suivantes : assurer la formation de l'esprit critique aussi bien que l'insertion réussie des étudiants dans la vie professionnelle; servir de moteur au progrès de la connaissance; et rendre divers services à la collectivité.

Les universités répondent à ces attentes par leurs activités d'enseignement et de recherche, deux composantes de la mission universitaire qui évoluent dans une relation de symbiose, se nourrissant mutuellement l'une et l'autre. Elles sont pleinement imputables à la société de la qualité de ces activités.

C'est dans cet esprit que notre contribution à la discussion d'aujourd'hui fera ressortir trois grands messages. Premièrement, les universités québécoises se sont donné des processus d'assurance qualité reconnus pour leur efficacité. Deuxièmement, elles ont aussi développé de multiples arrimages avec la société afin de vérifier que non seulement leurs programmes sont de qualité, mais encore qu'ils répondent aux besoins sociétaux. Troisièmement, elles sont ouvertes à l'amélioration et elles proposent encore maintenant de rendre les mécanismes d'assurance qualité toujours plus transparents, plus ouverts à la participation critique de la part des divers intervenants, tant internes qu'externes à la communauté universitaire.

Les universités souhaitent que cette réflexion puisse se prolonger en tenant compte de l'ensemble des mécanismes de reddition de comptes auxquelles elles sont soumises et des ressources financières nécessaires pour maintenir, voire accroître, la qualité de l'enseignement et de la recherche universitaires, lorsque cette question sera abordée dans le cadre de la rencontre préparatoire prévue sur le thème « gouvernance et financement des universités ».

1 - LES PROCESSUS D'ASSURANCE QUALITÉ EN PLACE DANS LES UNIVERSITÉS

De concert avec les autorités gouvernementales, les universités québécoises ont mis en place depuis la fin des années 1980 un système complet d'assurance qualité aussi bien des projets de nouveaux programmes universitaires que des programmes existants. Elles l'ont amélioré à plusieurs reprises au fil des années.

Le système actuel repose sur un partage clair des compétences convenu entre le gouvernement du Québec et les universités il y a presque 25 ans. D'un côté, en tant que bailleur de fonds et dépositaire des intérêts de la société, le gouvernement, par le biais du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, a la responsabilité d'évaluer l'opportunité d'un projet de nouveau programme. De l'autre côté, les universités sont responsables des aspects académiques; elles veillent à ce les programmes d'études soient soumis à des mécanismes d'évaluation de la qualité qui intègrent la contribution de professeurs, d'étudiants et d'experts externes. Elles voient aussi à l'évaluation des enseignements.

Parallèlement au système mis en place par le gouvernement et les universités, divers acteurs, notamment les ordres professionnels et les organismes d'agrément, se prononcent également sur la qualité des programmes d'études, en concentrant leur regard sur les besoins immédiats du marché du travail tels qu'ils sont perçus par la profession.

1.1 La création des nouveaux programmes d'études universitaires

Tous les programmes d'études universitaires sont conçus par des équipes de professeurs en réponse à un besoin du milieu social, culturel ou économique, ou à une volonté de faire progresser un domaine spécifique de connaissances.

Ces équipes travaillent dans un contexte de grande liberté académique. Elles entretiennent des liens privilégiés avec les milieux concernés par leur enseignement et leur recherche. Les professeurs sont les mieux placés pour intégrer les avancées et les connaissances de l'heure et pour relier l'enseignement aux besoins socioéconomiques et socioculturels du Québec ainsi qu'aux exigences académiques d'une formation universitaire susceptible de contribuer au développement de l'individu tant comme citoyen que comme travailleur.

Lorsqu'un projet de programme est entériné par l'unité responsable, il est examiné par les instances universitaires garantes de la vie académique de l'université¹ où siègent des professeurs de toutes les disciplines, des étudiants et des membres de l'équipe de direction. Ces instances sont appelées à juger de la qualité et de la pertinence du projet. Elles vérifient notamment les ressources académiques, matérielles et financières requises pour le soutenir adéquatement.

¹ Ces instances portent divers noms : Conseil des études, Conseil de la faculté, Commission des études, Conseil universitaire, etc.

Le projet est ensuite examiné, dans le cas des programmes de grade², par la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) qui regroupe huit professeurs, nommés par les vice-recteurs aux affaires académiques des universités. Les membres sont choisis sur la base des considérations suivantes : détenteur d'un doctorat ou professeur titulaire, ils n'assument pas de responsabilité administrative de niveau supérieur, mais possèdent une expérience au sein d'instances universitaires (conseil de faculté, commission des études, sous-commission, comité d'évaluation d'organismes subventionnaires, etc.) et ils ont démontré un intérêt transdisciplinaire. Ces professeurs jouissent d'une autonomie pleine et entière dans le cadre de leur mandat et aucune autorité n'a le pouvoir de modifier les avis de la CEP. Pour chaque projet de programme qu'elle évalue, la CEP consulte un minimum de trois experts, dont au moins un de l'extérieur du Québec. Les représentants de la CEP et les experts externes visitent l'établissement et rencontrent sur place les principaux groupes d'intérêt, dont les étudiants. L'avis de la CEP, qui est assorti des rapports des experts, est toujours fondé sur ces évaluations externes.

Ensuite, l'opportunité de consacrer des fonds publics à un nouveau programme de grade est évaluée par le Comité des programmes universitaires (CPU) formé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Des professeurs y siègent également. L'opportunité est évaluée au regard de divers critères : le nouveau programme d'études répond-il à un besoin de la société? Ajoute-t-il de la valeur à l'ensemble de l'offre de programmes des universités? S'inscrit-il bien dans la programmation et les orientations de l'université qui le propose?

Ce n'est qu'à la fin de ce processus que l'université peut, si les avis reçus sont favorables, accueillir des étudiants dans le nouveau programme d'études et recevoir le financement conséquent.

1.2 L'évaluation des programmes d'études existants

Les établissements universitaires québécois se sont donné depuis très longtemps des mécanismes d'évaluation de leurs programmes d'études. Toutefois, les processus différaient sensiblement d'un établissement à l'autre. Il y a plus de 20 ans, ils ont adopté une politique commune d'évaluation des programmes existants en fonction des meilleures pratiques. Cette politique commune, mise à jour à deux reprises, prévoit que les universités doivent évaluer tous leurs programmes d'études à l'intérieur d'un cycle maximal de dix ans.

La politique commune édicte les conditions et les normes que doivent respecter les universités en matière d'évaluation des programmes. À cette fin, chaque université s'est non seulement dotée d'une politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études existants, mais également de dispositifs efficaces et rigoureux auxquels elle soumet ses programmes. Une évaluation périodique comporte les cinq éléments suivants : l'autoévaluation, l'avis d'experts externes, le rapport final par un comité institutionnel, le suivi et la diffusion des résultats.

² Il s'agit des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat.

La politique s'accompagne de la création d'une Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP), dont le mandat est de vérifier que chaque université évalue correctement ses programmes d'études en donnant la parole à tous les acteurs concernés : les professeurs, les chargés de cours, les étudiants, les diplômés, les employeurs, etc. Dans l'exercice de son mandat, la CVEP jouit elle aussi d'une autonomie pleine et entière. Elle est composée de cinq professeurs retraités, choisis par l'ensemble des chefs d'établissements sur recommandation des vice-recteurs aux affaires académiques, sur la base de l'étendue de leur expérience du monde universitaire.

Par ailleurs, en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, les programmes de formation des maîtres sont soumis au Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE). Après les avoir analysés et évalués, le CAPFE recommande au ministre de les inclure ou non dans la liste des programmes conduisant à la délivrance d'une autorisation d'enseigner. Des représentants universitaires siègent à ce Comité.

1.3 L'évaluation des enseignements

Il n'y a pas que les programmes qui sont évalués; l'enseignement l'est aussi. D'abord et avant tout par les premiers concernés : les étudiants eux-mêmes, qui sont appelés à évaluer et à commenter la performance pédagogique de leurs enseignants dans tous leurs cours. La rétroaction anonyme ainsi obtenue est une source d'amélioration constante pour les enseignants, qu'ils soient professeurs ou chargés de cours.

Les enseignants bénéficient de services spécialisés de soutien à la pédagogie où ils peuvent trouver conseil dans leur travail incessant d'amélioration. Ces services ont été mis en place par les établissements afin d'accompagner les professeurs dans le développement de leurs compétences pédagogiques et de les soutenir dans l'amélioration continue de leurs enseignements.

Les universités ont également des politiques d'évaluation de l'enseignement qui spécifient les règles, critères et procédures encadrant le processus d'évaluation de l'enseignement au sein de l'établissement. De manière générale, ces politiques visent à assurer la qualité de la formation offerte aux étudiants et à préciser les responsabilités de l'établissement à l'égard du maintien de la qualité et de l'amélioration continue de l'enseignement. On y retrouve généralement les principes devant guider les démarches d'évaluation de l'enseignement, la portée de l'évaluation (c'est-à-dire les dimensions faisant l'objet d'une évaluation) et les modalités d'évaluation, soit la fréquence des évaluations, les instruments d'évaluation, etc.

1.4 L'évaluation de la recherche

La relation étroite qui existe entre l'enseignement et la recherche est sans conteste une des caractéristiques distinctives de l'université. Elle est présente à tous les cycles d'études :

- L'université forme « à la recherche », en plaçant l'étudiant de maîtrise ou de doctorat (et, de plus en plus, l'étudiant de fin de baccalauréat) au cœur d'une démarche scientifique rigoureuse. Elle donne alors à l'étudiant des outils méthodologiques qui lui seront utiles tout au long de sa vie professionnelle, et ce, peu importe le secteur d'activité dans lequel il choisira d'œuvrer. Elle lui donne surtout des bases solides à partir desquelles il pourra développer son autonomie de pensée, son esprit scientifique et sa créativité.
- L'université forme « par la recherche », en permettant au professeur-chercheur de contribuer à l'avancée des connaissances et de demeurer ainsi à l'avant-garde de l'évolution des savoirs dans son domaine. C'est par cette voie que l'université s'assure que l'enseignement dispensé bénéficie de l'éclairage des plus récentes découvertes scientifiques et reflète fidèlement l'évolution des connaissances. Tant pour les étudiants de premier que pour ceux de deuxième et troisième cycles, la recherche contribue ainsi directement à la qualité de la formation et à son adéquation aux besoins de la société.

La recherche constitue également un vecteur important de service à la collectivité lorsqu'elle se fait en partenariat avec des intervenants du secteur privé, des secteurs public et parapublic ou des milieux associatifs. Enfin, souvent menée en collaboration avec des établissements situés partout dans le monde, la recherche est un important instrument de rayonnement international pour la société québécoise.

Pour toutes ces raisons, il va de soi que la recherche fasse l'objet de processus rigoureux d'évaluation. Et dans les faits, l'évaluation de la performance des chercheurs est partie intégrante de l'activité de recherche.

Le parcours typique d'un chercheur débute par des études de maîtrise qui se poursuivent au doctorat. À chacune de ces étapes, des bourses d'excellence sont octroyées sur la base de concours. Ces concours permettent aux jeunes chercheurs de faire valoir leurs résultats académiques ainsi que leurs premières contributions à l'avancement des connaissances. Comme les ressources disponibles sont insuffisantes pour combler tous les besoins, seules les meilleures candidatures obtiennent un soutien financier sous forme d'une bourse d'excellence.

Par la suite, une fois sa formation complétée, le jeune chercheur entreprendra sa carrière soit comme stagiaire postdoctoral, soit comme nouveau professeur-chercheur. Là encore, des concours permettront aux meilleures candidatures d'obtenir un soutien financier sous forme de bourses de carrière ou de subventions de recherche pour jeune chercheur. Une fois établi, le chercheur continuera de se soumettre à l'évaluation de ses pairs, soit sur une base individuelle, soit en tant que membre d'un regroupement de chercheurs. Il soumettra également ses projets d'articles scientifiques à des comités de lecture et devra présenter ses réalisations en recherche à chacune des étapes de promotion dans sa carrière de professeur.

Tout au long de sa carrière, le professeur-chercheur sera ainsi appelé à faire évaluer sa performance en recherche de façon régulière auprès de comités d'évaluation indépendants. Au Québec, près de 90 % du financement de la recherche provient des gouvernements fédéral et provincial ou d'organismes à but non lucratif comme des fondations, et est attribué principalement sur la base de concours d'excellence. Ces concours reposent sur le principe de l'évaluation par les pairs et font très souvent appel à des experts provenant de l'extérieur du Québec. Tous ces concours font l'objet de demandes qui vont bien au-delà des ressources financières disponibles; il en résulte une compétition féroce, ici comme partout ailleurs.

Le fait que le Québec se mérite année après année, et ce, depuis longtemps, une part des budgets de recherche fédéraux supérieure à son poids démographique constitue une preuve éloquente de la compétence de nos chercheurs et de la pertinence de leurs projets. Non seulement nos chercheurs sont-ils performants, mais ils sont également productifs, puisque la proportion des articles de provenance québécoise dans les revues scientifiques dotées de comités de pairs est dix fois plus importante que notre poids démographique à l'échelle mondiale.

Toutefois, comme le mentionne à juste titre le cahier thématique sur la qualité de l'enseignement supérieur au Québec, certains indices nous rappellent que rien n'est acquis en recherche : « Bien qu'historiquement, le Québec ait été en mesure d'obtenir, de la part des organismes subventionnaires fédéraux, une part de financement supérieure à son poids démographique (23,1 %), dans certains domaines, cette position est maintenant menacée³. »

³ MESRST. Cahier thématique : la qualité de l'enseignement supérieur au Québec, novembre 2012, page 7.

2 - UN DOUBLE ARRIMAGE POUR ASSURER QUALITÉ ET PERTINENCE

Les processus d'assurance qualité seraient incomplets s'ils n'étaient appuyés par un double arrimage solide, d'une part, avec le monde universitaire canadien et international et, d'autre part, avec la société québécoise. Le premier est un gage de qualité, le second de pertinence.

2.1 Arrimage avec les réseaux universitaires canadiens et internationaux

L'intégration réussie des universités québécoises aux réseaux universitaires canadiens et internationaux témoigne d'un niveau de qualité reconnu à l'extérieur du Québec. Nos programmes, nos départements, nos facultés font l'effort de se mériter l'agrément de leurs associations de référence précisément pour garantir ce niveau de qualité international.

À titre d'exemples, les programmes d'études médicales postdoctorales sont agréés par le Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC), le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) et le Collège des médecins du Québec (CMQ); les programmes de premier cycle en génie sont agréés par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) d'Ingénieurs Canada; en administration, les programmes sont agréés par l'European Quality Improvement System (EQUIS); en bibliothéconomie, par l'American Library Association (ALA).

La même chose est vraie pour les universités elles-mêmes. Toutes les universités québécoises sont membres de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) et, à ce titre, répondent à ses critères d'adhésion, et respectent les Principes de l'AUCC en matière d'assurance de la qualité de la formation universitaire au Canada.

Notre capacité à attirer plus de 28 000 étudiants étrangers et à recruter des professeurs détenant une expérience à l'international (le tiers de nos professeurs ont obtenu leur diplôme de doctorat à l'extérieur du Canada), malgré la concurrence féroce d'universités autrement mieux pourvues que les nôtres, la centaine de programmes conjoints établis avec des partenaires étrangers, principalement en Europe, et les très nombreuses ententes visant l'échange d'étudiants dans toutes les régions du monde, témoignent aussi de la confiance des réseaux universitaires internationaux envers les universités québécoises.

2.2 Arrimage avec la société

L'admission dans les trois quarts des ordres professionnels québécois est sanctionnée au terme d'études universitaires. Les ordres se prononcent sur les programmes par l'entremise de comités de la formation, où siègent des représentants universitaires et du gouvernement ainsi que des praticiens. Ces comités examinent les questions relatives à la qualité de la formation menant à l'exercice de la profession, à l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir, en tenant compte de l'évolution de la pratique. Leur regard est ainsi centré sur les besoins du marché du travail tels qu'ils sont perçus par la profession. Dans l'élaboration et la modification de leurs programmes d'études, les universités prennent en considération le point de vue des ordres professionnels, mais dans une perspective plus large. En effet, il revient aux établissements universitaires de s'assurer que la formation qu'ils dispensent prépare non seulement à œuvrer dans la profession, mais également en dehors de celle-ci. Il leur revient également de veiller à ce que les étudiants développent l'esprit critique et acquièrent les outils intellectuels dont ils auront besoin pour être des citoyens actifs au sein de leur communauté.

Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), par le biais de sa Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires, publie régulièrement des analyses fouillées sur diverses questions concernant l'ensemble du réseau universitaire québécois.

Plusieurs ministères du gouvernement du Québec échangent sur une base régulière avec les universités : le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, évidemment, mais aussi le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère des Finances et de l'Économie, et le ministère des Relations internationales de la Francophonie et du Commerce extérieur, portent chacun un regard singulier sur le réseau universitaire québécois.

Les chefs d'établissement sont tenus par la loi de comparaître tous les trois ans devant la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale. Ce rendez-vous entre les députés et les chefs d'établissement est un outil de plus dans leur dialogue avec la société.

Finalement, divers organismes se penchent régulièrement sur le système universitaire, par exemple, l'Observatoire des sciences et des technologies, divers centres de recherche, les centrales syndicales et les organismes à vocation économique telles les chambres de commerce.

CONCLUSION

LES UNIVERSITÉS FAVORISENT UNE BONIFICATION DES PROGRAMMES D'ASSURANCE QUALITÉ

Au terme de ce bref tour d'horizon, trois constats émergent :

1

Le Québec a la chance de pouvoir compter sur un réseau universitaire de grande qualité. La formation offerte par les universités, tant par l'enseignement que par la recherche, prépare bien les étudiants à la fois à agir comme citoyens et à s'insérer sur le marché du travail. Les diplômés universitaires ont d'excellents taux de placement, ils sont reconnus pour leur compétence ainsi que pour leur esprit critique. La qualité de la main-d'œuvre hautement qualifiée disponible au Québec constitue d'ailleurs l'un des critères souvent cités par les dirigeants d'entreprises dans leur choix de s'y établir. C'est un acquis important que la société québécoise doit s'assurer de conserver.

2

Cette qualité de la formation universitaire résulte d'un effort concerté de la part du gouvernement et des établissements universitaires, regroupés au sein de la CREPUQ. Faisant œuvre de pionnières, les universités québécoises se sont dotées de mécanismes rigoureux et exhaustifs d'évaluation de leurs programmes. Ces mécanismes reconnaissent le leadership des professeurs dans la création et la modification des programmes de formation; font appel à l'évaluation par les pairs et au jugement d'experts externes reconnus; donnent la parole aux intervenants concernés par un programme (étudiants, diplômés, milieux de travail, représentants de la société, etc.); respectent l'autonomie des établissements dans le développement de leur offre de formation et celle des chercheurs en matière de recherche; et sont gérés de manière indépendante et impartiale par des instances autonomes. Ces processus efficaces et peu coûteux s'appuient sur des regards croisés, rigoureux et multiples. Le défi de développer une culture de l'assurance qualité dans les universités a été relevé avec compétence et efficacité dans le respect des pratiques disciplinaires, des caractéristiques de chacun des établissements universitaires et de leur autonomie.

3

Ces mécanismes demeurent largement méconnus. La composition des instances qui les appliquent gagnerait à être davantage ouverte. En misant sur les acquis et en collaboration avec les acteurs de l'enseignement et de la recherche universitaires, les universités favorisent une bonification des processus d'assurance qualité afin de les mettre à jour dans une perspective d'amélioration continue tout en respectant les caractéristiques propres au système universitaire québécois. Les universités québécoises proposent la création d'un organisme public indépendant et autonome d'étude et de conseil en matière d'affaires universitaires dont on retrouve la description dans un document distinct.

LISTE DES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

AUCC	http://www.aucc.ca/fr/universites-canadiennes/assurance-de-la-qualite/
CAPFE	http://www.mels.gouv.qc.ca/capfe/index.asp?page=ProcesAgrement
CEP	http://www.crepuq.qc.ca/spip.php?article1314&lang=fr
CPU	http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/Ens_Sup/Affaires_universitaires_collegiales/Ens_et_recherche_universitaires/opportunit-fr.pdf
CVEP et Politique relative à l'évaluation périodique des programmes existants	http://www.crepuq.qc.ca/spip.php?article572&lang=fr
Exemples de processus d'agrément	http://www.crepuq.qc.ca/spip.php?article1431
Liste partielle des agréments de programmes d'études par discipline	http://www.crepuq.qc.ca/spip.php?article1430
Liste des ordres professionnels québécois pour lesquels un diplôme universitaire est requis	http://www.crepuq.qc.ca/spip.php?article1432
Politiques institutionnelles d'évaluation périodique	http://www.crepuq.qc.ca/spip.php?rubrique230&lang=fr



CREPUQ
CONFÉRENCE DES RECTEURS
ET DES PRINCIPAUX
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

Novembre 2012

www.universites-avenir.ca